**Introduction :** Les exemples suivants de questions et de réponses ont été fournis pour faciliter les discussions sur les recours collectifs en matière d’environnement au Canada, et sur la nécessité de promouvoir la justice environnementale en favorisant l’élaboration de lois et de politiques plus durables.

**1) En quoi consiste un recours collectif?**

* Un recours collectif est un type spécial de procédure judiciaire qui permet à un particulier ou à un petit groupe de personnes, appelées « représentants des demandeurs », d’intervenir dans un procès au nom d’un groupe de personnes beaucoup plus important.
* Toutes les provinces canadiennes, à l’exception de l’Île-du-Prince-Édouard, disposent d’une loi qui définit les règles applicables aux recours collectifs. Au Manitoba, il s’agit de la *Loi sur les recours collectifs*.

**2) En quoi un recours collectif peut-il être un outil juridique utile pour lutter contre les changements climatiques?**

* Un recours collectif contre les changements climatiques peut être intenté par des citoyens souhaitant tenir responsables le gouvernement et les entreprises du secteur des ressources naturelles pour ne pas en faire assez dans la lutte contre les changements climatiques en apportant les changements juridiques et politiques nécessaires.
* Un recours collectif peut donner lieu à un ensemble de recours différents, par exemple, la reconnaissance du fait que les moyens utilisés pour lutter contre les changements climatiques sont insuffisants, et des ordonnances exigeant la modification des politiques et des lois qui traitent des questions climatiques, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
* Un recours collectif peut également attirer l’attention du public et des médias sur la question des changements climatiques.

**3) Y a-t-il des recours collectifs contre les changements climatiques au Canada dont je devrais être informé?**

* *Environnement Jeunesse c. Procureur général du Canada*, 2019 QCCS 2885 : Cette action a été intentée par Environnement Jeunesse (ENJEU) au nom des résidents du Québec âgés de 35 ans et moins. ENJEU a fait valoir que le gouvernement fédéral a violé les droits juridiques de ses citoyens en n’adoptant pas d’objectifs adéquats en matière d’émissions de GES. Les recours demandés comprennent des dommages pécuniaires et des ordonnances exigeant notamment que le gouvernement améliore sa comptabilisation des émissions de GES, et élabore et mette en œuvre un plan de relance climatique.

**4) Que dois-je faire pour m’inscrire à un recours collectif?**

* Rassemblez des renseignements sur le problème pour lequel vous cherchez de l’aide. Il s’agit notamment de renseignements sur les personnes touchées (les membres possibles du groupe).
* Recueillez des fonds. Les poursuites peuvent prendre beaucoup de temps et coûter très cher.
* Trouvez des avocats intéressés par votre affaire. Les recours collectifs sont compliqués et nécessitent l’intervention d’avocats compétents pour faire avancer votre affaire devant les tribunaux.
* Entrez en contact avec d’autres personnes et organisations intéressées à participer à un recours collectif, et réunissez-les pour soutenir votre cause.

**Pour en savoir plus :**

[Are Class Actions the Way? (Les recours collectifs sont-ils la voie à suivre, en anglais seulement)](https://youtu.be/QPfAJgO8s0k) (webinaire)

Les recours collectifs sont-ils la voie à suivre? Ressources supplémentaires [insérer le lien]

Les recours collectifs sont-ils la voie à suivre? Autres questions [insérer le lien]